



COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 MARS 2022

Présents : BROUSSARD Olivier – GUERIN Alain – ABRIAL Evelyne – POCHELON Cyril – NURY Marcel - CROUZET Éric – MOUNIER Marie-Laure – ROCHETTE Romuald – VEY Christophe – PACALON Didier

Absents excusés : PRIEUR DREVON Marie-Hélène

Secrétaire de séance : POCHELON Cyril

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 MARS 2022

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 18 mars 2022.

COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET PRINCIPAL

Après avoir approuvé à l'unanimité les comptes de gestion 2021 du Receveur Municipal, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents, les comptes administratifs 2021 du budget principal et du budget annexe assainissement.

FONCTIONNEMENT

DEPENSES : 153 780.09 €

RECETTES : 203 914.26 €

La section de fonctionnement fait état d'un solde excédentaire : 50 134.17 €

INVESTISSEMENT

DEPENSES : 157 738.89€

RECETTES : 139 663.2401 €

RESTE A REALISER (Dépenses) : 10 950.00 €

RESTE A REALISER (Recettes) : 19 610.00 €

La section d'investissement fait état d'un solde déficitaire de 5 256.89€

COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET ASSAINISSEMENT

FONCTIONNEMENT

DEPENSES : 5 241.50 €

RECETTES : 5 241.50 €

INVESTISSEMENT

DEPENSES : 7 220.40 €

RECETTES : 42 038.81 €

La section d'investissement fait état d'un solde excédentaire de 34 818.41€

FISCALITE 2022

Le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter les taux d'imposition par rapport à 2021 et de les reconduire à l'identique sur 2022, soit :

- **taxe foncière sur les propriétés bâties : 31.30%**
- **taxe foncière sur les propriétés non bâties : 66.33%**

BUDGET PRIMITIF COMMUNE

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité le budget primitif 2022 qui s'équilibre à 208 289.17 € en section de fonctionnement et à 157 738.89 € en section d'investissement.

Dépenses imprévues : Dans le passage de la nomenclature M14 à M57, la notion de dépenses imprévues n'existe plus mais la M57 prévoit une possibilité de virement de crédits par la création du principe de fongibilité des crédits. Le Conseil municipal en vote l'autorisation à l'unanimité dans les limites qu'elle fixe (avec un taux maximum réglementaire de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections).

BUDGET PRIMITIF ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité le budget assainissement 2022 qui s'équilibre à 5 342.94 € en section de fonctionnement et à 49 876.35 € en section d'investissement.

DISPOSITIF DE SIGNALEMENT DES VIOLENCES

Monsieur le maire informe le conseil qu'un dispositif de signalement pour lutter contre le harcèlement moral et physique, les violences et les agissements sexistes est obligatoire pour tous les employeurs publics depuis la loi du 6 août 2019, dont le décret d'application est passé le 13 mars 2020. Le CDG 43 propose aux collectivités qui lui sont affiliées de lui confier la gestion de ce dispositif, sans contrepartie financière.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité autorise le maire à signer la convention déléguant au CDG 43 la mise en œuvre du dispositif de signalement pour lutter contre le harcèlement, les violences et les agissements sexistes au travail.

QUESTIONS DIVERSES :

- Transferts des biens de section : pour l'année 2022, il est proposé de terminer le transfert des biens de sections de la commune.
- Antenne 4G : La commune reste en attente d'un certificat de travaux aux normes ; ceux-ci devraient être achevés au mois de juin.
- Aménagement bourg : La commune attend les propositions d'InGé43 pour l'aménagement des parcelles situées le long de la RD 233, de l'aire de jeux à la salle du Belvédère.
- Travaux prévus en 2022 :
 - l'aménagement du gîte dans la maison appartenant anciennement à Klaus Gemundt
 - la reprise des concessions abandonnées au cimetière et son aménagement.